

Fiche technique n° 14

Mélanges de teintes

«De légères variations des teintes sont possibles, ceci n'ouvre pas droit à réclamation auprès du fournisseur.»

Ce passage se retrouve dans les conditions de livraison des fabricants de peinture. Si l'acheteur n'a quelquefois aucune compréhension pour ces réserves, ceci est dû à une connaissance insuffisante de la diversité des influences et problèmes dans ce domaine.

Chaque fournisseur de papiers-peints, tapis, carrelages, tissus, composants en matière plastique, etc. fait valoir la possibilité de légères variations des teintes des produits livrés par rapport à l'échantillon présenté. L'industrie des peintures doit également bénéficier de cette tolérance, pour diverses raisons:

1. La teinte doit être fabriquée aussi bien que possible à partir du nuancier, dans le délai utile. Pour des raisons économiques, mais également pour ne pas bloquer la machine trop longtemps, on ne peut pas travailler indéfiniment sur une même teinte spécifique. Chaque peintre sait par contre que lors du mélange de teintes spécifiques, il y a toujours des cas où la teinte ne coïncide pas parfaitement, même après des heures de correction.
2. La structure et le degré de brillance de la surface influencent la teinte. Le mélange d'une peinture mate présentera des différences substantielles par rapport à l'échantillon d'aspect mat satiné, selon l'éclairage et l'angle d'observation. Cet effet se renforce avec l'augmentation de la brillance et de la différence de structure. C'est pourquoi, la teinte peut également selon le bloc de teintes et le produit présenter cet effet.
3. Dans le cas des blocs de teintes, de légères variations des nuances sont possibles d'un lot à l'autre. (Ces blocs ne sont pas fabriqués par nos soins, mais uniquement par quelques rares sociétés spécialisées dans toute l'Europe.) C'est la raison pour laquelle il convient, outre la désignation de la teinte, de préciser le numéro de lot du bloc. (Mais tous les lots, loin s'en faut, ne sont pas toujours disponibles dans toutes les gammes de teintes!)
4. Les modèles dans un matériau différent, p. ex. les tissus, les couleurs imprimées, etc. ne peuvent pas être recomposés exactement par la suite. Les tissus modifient la teinte en fonction de l'incidence de la lumière. Les couleurs imprimées sont comme des lasures et ne peuvent de ce fait pas être reproduites exactement avec des peintures couvrantes.
5. La teinte est également influencée par la différence de composition des matières premières. Il est possible de mélanger sur le chantier avec une peinture à dispersion A et deux couleurs déterminées, un modèle qui ne pourra pas être reproduit exactement en usine avec une peinture à dispersion B ou un quelconque autre produit avec les mêmes couleurs. Avec l'adjonction de pigments supplémentaires, la teinte qui paraît simple devient pourtant plus compliquée. Les teintes pastel, claires, lumineuses, ne peuvent p. ex. souvent pas être reconstituées à l'identique avec des enduits synthétiques, parce que les granulats naturels donnent une nuance grise.
6. La stabilité à la lumière provoque souvent des différences. Le modèle est fréquemment mélangé avec des pigments qui ne présentent pas la stabilité à la lumière nécessaire à l'utilisation en extérieur. L'exigence de stabilité des teintes à la lumière fait que le choix de pigments est limité pour les peintures destinées à un usage extérieur.
7. La teinte est également influencée par la différence d'absorption des supports. Ceci est particulièrement valable pour les peintures minérales. C'est pourquoi il convient, avec les teintes spécifiques réalisées sur des peintures minérales de formuler des réserves, quant à une possibilité de variation de la couleur relativement importante, due au support.
8. L'éclairage induit des différences. Le spectre de couleurs des différentes sources d'éclairage est différent. Même la lumière du jour, présente en fonction des conditions météorologiques et de l'heure, une température de couleur très différente. (Les photographes amateurs le savent par expérience.) En raison des différentes données colorimétriques des pigments, les différentes couleurs spectrales de la lumière incidente de teinte identique, mais ayant toutefois été mélangées à des pigments différents, seront réfléchies différemment. Si le spectre de couleurs de la lumière se modifie, les teintes qui paraissaient avant identiques ne le seront plus. Cet effet connu en colorimétrie, la métamérie, peut conduire au fait que deux peintures de couleur paraissant parfaitement identiques sous une lumière du jour moyenne peuvent différer fortement à la lumière artificielle.



Fiche technique n° 14

9. La taille de la surface est importante. Une teinte ne présente p. ex. au laboratoire de fabrication sur une surface plus petite, pas de différence perceptible par rapport à l'échantillon. En revanche, sur un pan de mur ou la surface de façade, la plus petite différence devient parfaitement visible. En pratique, il est cependant impossible de peindre des surfaces de grande taille de manière similaire lors de la préparation de la teinte.

C'est la raison pour laquelle, en pratique il ne faut jamais terminer une surface commencée avec un nouveau lot de peinture. Une surface d'un seul tenant doit toujours être peinte avec de la matière provenant du même lot de livraison.

En effet, d'autres facteurs comme la dilution, le type d'application, les températures et les conditions météorologiques peuvent influencer la teinte.

En raison des contraintes précitées, nous vous demandons de faire preuve de compréhension pour le fait, que nous soyons obligés de nous en tenir à notre exigence légitime:

«De légères variations des teintes sont possibles, ceci n'ouvre pas droit à réclamation auprès du fournisseur.»

«Vérifier dans tous les cas la teinte **avant** la mise en œuvre». Les réclamations ultérieures ne sont en principe pas recevables.

La présente information a été rédigée en s'appuyant sur les dernières connaissances techniques et notre expérience. Compte tenu de la diversité des supports et des conditions se rapportant aux immeubles, l'acheteur/l'utilisateur n'est toutefois pas déchargé de son obligation de contrôler nos matériaux sous sa propre responsabilité, conformément aux usages de la profession, quant à leur adéquation pour la destination prévue, compte tenu des spécificités respectives des bâtiments. La présente édition perd sa validité dès la parution d'une nouvelle version.

Nänikon, octobre 2015